

## PIECES A FOURNIR

### LORS D'UNE PREMIERE INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

- 2 questionnaires dûment remplis, datés et signés,
- 2 photographies d'identité,
- 1 photocopie de la **carte d'identité** ou certificat de **nationalité** française
- 1 **curriculum-vitae** détaillé depuis le début des études médicales
- 1 photocopie du **Diplôme** de Docteur en Médecine
- 1 photocopie du **D.E.S**
- **Obligatoirement** tout **contrat** ou projet de contrat :
  - o Avec Cliniques, Associations, Entreprises, ...
  - o Contrat d'Association, de S.C.M., de collaboration, de Cession, salarié, ...
- **1 chèque de 167.50 €**, correspondant aux frais d'inscription due pour l'année en cours  
*(Le chèque sera encaissé après votre inscription au Tableau et un reçu vous sera adressé)*

#### Pour les médecins de la CEE :

##### **Attestation de conformité du Ministère :**

- Pour le diplôme de base (article 21 de la directive 2005/36/CEE)
- Pour le diplôme de spécialité (directive 2005/36 /EC)
- 

#### Pour les médecins étrangers :

- Photocopie de l'**Autorisation d'exercice** en France obtenue par le Ministère
- Photocopie des **diplômes avec traduction** en français
- **Contrat** de travail

Dès réception de ces documents, le Conseil de l'Ordre des Médecins d'Indre et Loire proposera au candidat à l'inscription un rdv avec un Conseiller Ordinal avec lequel il devra obligatoirement être présent pour la rédaction de son rapport d'inscription avant la date fixée pour la séance du Conseil de l'Ordre qui prononcera l'inscription.